

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : GS High Performance AGM, MF AGM Lead Batteries
 Code du produit : AGM Battery

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Powersport et motos

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yuasa Battery Sales (UK) Ltd
 Unit 13, Hunts Rise, South Marson Industrial Park
 SN4TG Swindon
 T +448-8708-500259 - F +44-8708-500317
matt.jordan@yuasaeurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)1793833562 (09:00– 17:00 Mon to Fri)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A	H314
Catégorie 1A - Toxicité pour la reproduction	H360Fd
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1	H372
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400
Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique	H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



CLP Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 H360Fd - Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le plomb peut être toxique pour le sang, les reins et le système nerveux central.

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Plomb métallique	(n° CAS) 7439-92-1 (Numéro CE) 231-100-4 (N° REACH) not available	63 - 78	Repr. 1A, H360 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) not available	10 - 30	Skin Corr. 1A, H314
Antimoine	(n° CAS) 7440-36-0 (Numéro CE) 231-146-5 (N° REACH) not available	0,2	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) not available	(5 =< C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (5 =< C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 15) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas de rupture de la batterie, déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de brume. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les vêtements contaminés, incluant les chaussures, après le rinçage a commencé. En cas de rupture de la batterie, ne pas frotter ou gratter la peau exposée.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les ruptures de la batterie, ne pas frotter ou gratter l'œil nu.
- Premiers soins après ingestion : Si la solution d'une batterie de produits chimiques ont été ingestion et de la personne est consciente, lui donner un verre d'eau. NE PAS faire vomir. Le vomissement peut se produire spontanément. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Obtenez une attention médicale immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : En cas de rupture de la batterie, peut être nocif ou mortel en cas d'inhalation dans un espace confiné. Peut causer une irritation sévère et brûlures du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact direct avec les composants internes d'une batterie peut être très irritant pour la peau et peut entraîner une rougeur, un gonflement, des brûlures et des dommages cutanés sévères. Contact avec la peau peut aggraver une condition de dermatite existante. Un contact cutané peut aggraver une dermatite.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : En cas de rupture de la batterie, le contact direct avec le liquide ou une exposition à des vapeurs ou brouillards peuvent provoquer un larmoiement, rougeur, enflure, lésions de la cornée et des lésions oculaires irréversibles. Peut causer des brûlures graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac. Peut être mortel en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Si une rupture de la batterie, utilisez le dioxyde de carbone produit chimique sec, carbonate de soude, de la chaux, du sable ou.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les composés de plomb et de fumées d'acide sulfurique peuvent être libérées lors d'un incendie impliquant le produit. La batterie peut éclater en raison de l'accumulation de pression lorsqu'il est exposé à la chaleur excessive et peut-être entraîner le rejet de matières corrosives.
- Danger d'explosion : Peut réagir avec des substances combustibles et créer un risque de feu ou d'explosion. Réagit violemment au contact de l'eau. Réagit violemment avec des substances comburantes. Réagit avec la plupart des métaux pour produire du gaz hydrogène, qui peut former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec le produit répandu. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter un équipement de protection.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Evacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Petits déversements: recueillir tout le matériel publié dans un récipient en métal doublé de plastique. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant ou Neutraliser avec bicarbonate de sodium. Gros déversements: Contenir le liquide en utilisant un matériau absorbant, en creusant des tranchées. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable/terre. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Protéger des dégâts matériels.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Conteneur reste dangereux lorsqu'ils sont vides. Continuer à observer toutes les précautions.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver la peau exposée minutieusement avec du savon et de l'eau après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Eviter la chaleur et le soleil direct. Protéger les contenants contre l'endommagement.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Plomb métallique (7439-92-1)		
UE	IBE européen	(Medium: blood - Time: no restriction - Parameter: Lead (binding biological limit value) 0,075 mg/m ³ (Medium: air - Time: 40 hours per week - Parameter: Lead (TWA medical surveillance threshold in air measured as a time weighted average over 40 hours per week) (Medium: blood - Time: no restriction - Parameter: Lead (medical surveillance threshold measured in individual workers)
France	VME (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (restrictive limit)
France	France - BEI	400 µg/l (Medium: blood - Parameter: Lead (biological limit value, men) 300 µg/l (Medium: blood - Parameter: Lead (biological limit value, women) 200 µg/l (Medium: blood - Parameter: Lead (medical surveillance value, men) 100 µg/l (Medium: blood - Parameter: Lead (medical surveillance value, women)
Antimoine (7440-36-0)		
France	VME (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
Acide sulfurique (7664-93-9)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (taking into account potential limitations and interferences which take place in the presence of other Sulphur compounds-mist)
France	VME (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (thoracic fraction)
France	VLE (mg/m ³)	3 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: La ventilation mécanique est recommandée. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Équipement de protection individuelle	: Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
Protection des mains	: porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. DIN EN 166
Protection de la peau et du corps	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Électrolyte. Clair.
odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 95 - 95,555 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 10 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau. l'eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

La surcharge. Eloigner toute source d'ignition. Si de ruptures de batterie, éviter tout contact avec des matières organiques et des matières alcalines. L'impact mécanique.

10.5. Matières incompatibles

Si de ruptures de batterie, éviter tout contact avec des matières organiques et des matières alcalines, métaux, l'eau. Agents oxydants, fortes. Agents Réducteurs forts, nitrate de potassium, le permanganate de potassium, Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les composés de plomb et de fumées d'acide sulfurique peuvent être libérées lors d'un incendie impliquant le produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Antimoine (7440-36-0)

DL50 orale rat	7 g/kg
----------------	--------

Acide sulfurique (7664-93-9)

DL50 orale rat	2140 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	510 mg/m ³ (Exposure time: 2 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Plomb métallique (7439-92-1)

CL50 poisson 1	0,44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [semi-static])
CL50 poissons 2	1,17 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 Daphnie 1	600 µg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)

Acide sulfurique (7664-93-9)

CL50 poisson 1	82 mg/l (Exposure time: 24 h - Species: Brachydanio rerio [static])
----------------	---

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide sulfurique (7664-93-9)

BCF poissons 1	(pas de bioaccumulation)
----------------	--------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer le contenu / récipient afin de conformer aux réglementations locales, nationales et internationales.
Méthodes de traitement des déchets	: Recycling the product is recommended. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, d'état et locaux sur le contrôle environnemental.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. . Since emptied containers retain product residue, follow label warnings even after container is emptied.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 06 01* - accumulateurs au plomb

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 2800
N° ONU (IMDG)	: 2800
N° ONU (IATA)	: 2800
N° ONU (ADN)	: 2800
N° ONU (RID)	: 2800

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Batteries, wet, non-spillable
Désignation officielle de transport (ADN)	: ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE
Désignation officielle de transport (RID)	: ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE
Document de transport description (ADR)	: UN 2800 ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE, 8, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 2800 ACCUMULATEURS INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE, 8, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C11

Disposition spéciale (ADR) : 238, 295, 598

Quantités limitées (ADR) : 1l

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P003, P801a

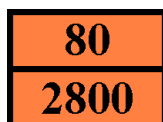
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP16

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VV14

Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :



Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Tunnel Code de restriction (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 29, 238

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P003

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP16

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-B

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Propriétés et observations (IMDG) : Metal plates immersed in gelled alkaline or acid electrolyte in a glass, hard rubber or plastics receptacle of a non-spillable type. When electrically charged, may cause fire through short-circuiting of terminals. Cause burns to skin, eyes and mucous membranes.

N° GSMU : 154

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 872

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Pas de limite

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 872

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Pas de limite

Dispositions spéciales (IATA) : A48, A67, A164, A183

Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction Catégorie 1A

Valve Regulated Lead Battery

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit